



# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu sommaire de la séance du 18 octobre 2017

Après délibération, le Conseil municipal

**17.41** Sur proposition de Mme Rose BARBERET, secrétaire de séance, **ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 30 août 2017  
(Unanimité "Pour")

**17.42** PREND NOTE des décisions prises par délégation :

### LOCATIONS

Local	Locataire	Montant
Appartement / Mairie	LAZZARIS Viviane	350,00 € à/c. du 01/05/2017
Appartement / Presbytère	BAERTSCHI Jean-Marie	150,00 € à/c. du 01/06/2017

### ATTRIBUTION DE MARCHÉS

Marché	Titulaire	Montant HT / TTC
Travaux Virage Rue de Chalonvillars - Sous-traitance	AXIMUM – COLMAR (68)	8 143,60 € / 9 772,32 €
Aménagement Rue du Thiamont	EUROVIA – BAVILLIERS (90)	69 486,95 € / 83 384,34 €
Transport scolaire 2017/2018	LK EUROCAR HORN ANJOUTEY	20 125,00 € / 22 137,50 €
Travaux de voirie 2017	Sarl HUSSON - SERMAMAGNY (90)	69 374,00 € / 83 248,80 €
Travaux salle - Désamiantage	T.E.D. – SOCHAUX (25)	50 573,53 € / 60 688,24 €
d° - Couverture Zinguerie	T.E.D. – SOCHAUX (25)	88 242,66 € / 105 891,19 €
d° - Menuiseries ext.	France FERMETURES – BELFORT (90)	31 290,00 € / 37 548,00 €
d° - Renf. charpente	WALTEFAUGLE DAMPIERRE/SALON (70)	12 500,00 € / 15 000,00 €
d° - Finitions	MENETRIER – BART (25)	60 552,05 € / 72 662,46 €

(Unanimité "Pour")

**17.43** VU la délibération en date du 12 juillet 2017 ayant engagé la procédure de modification simplifiée du PLU ; CONSIDERANT que le bilan de la mise à disposition dressé par le Maire atteste du bon déroulement de la mise à disposition et de la non-opposition des habitants et des personnes publiques associées. DECIDE d'approuver la modification simplifiée du PLU. DIT que la présente délibération deviendra exécutoire :

- à compter de sa réception (accompagnée d'un dossier) par M. le Préfet du Territoire de Belfort ;
- et de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-après :
  - Affichage en mairie d'Evette-Salbert durant un mois ;
  - Mention dans un journal local du département.

(Unanimité "Pour")

**17.44** VU les permis d'aménager, délivrés en mars 2016, portant sur la réalisation des lotissements Les Balcons des Vosges et Les Terrasses du Lac (Rue de Valdoie et rue des Thuyas) ; VU les conventions de transfert à intervenir pour chacun de ces lotissements, CONSIDERANT les modalités prévues pour le transfert des terrains et équipements communs de ces lotissements dans le domaine privé de la commune ; DIT que toute délibération antérieure portant sur ces transferts est abrogée, APPROUVE, telles que proposées, les conventions à intervenir entre la Sté NEOLIA à MONTBELIARD (25) et la commune. AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces documents et prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération. PRECISE que le classement dans le domaine public des voies ouvertes à la circulation de ces deux lotissements fera l'objet d'une délibération spécifique qui ne pourra intervenir que lorsque la propriété de ces voies sera définitivement actée.

(Unanimité "Pour")

**17.45** VU le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ; VU le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ; VU le projet éducatif territorial 2017- 2020 annexé à la présente délibération. APPROUVE, tel que présenté, le projet éducatif territorial 2017-2020. AUTORISE M. le Maire à signer la convention «PEDT» 2017-2020 à intervenir entre Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort, Monsieur le Directeur des services de l'Education Nationale, Monsieur le Directeur de la Caisse d'allocations familiales et la commune.

(Unanimité "Pour")

**17.46** VU les modifications intervenues sur les règlements intérieurs depuis leur approbation par délibération du 26 novembre 2014, APPROUVE, tels que proposés, les règlements intérieurs des services :

- **TRANSPORT SCOLAIRE**
- **ACCUEIL PERISCOLAIRE**
- **RESTAURATION SCOLAIRE**
- **T.A.P.**
- **A.L.S.H. - LE VERBOTÉ**

SOUHAITE que ces dispositions soient communiquées le plus rapidement possible aux familles dont les enfants fréquentent ces services.

**(Unanimité "Pour")**

**17.47** VU, l'avis favorable émis par la Municipalité ; DÉCIDE d'inscrire ce projet au programme "Travaux de sécurité" de l'exercice 2017 pour un montant de 2 253,40 € H.T.DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2017 et que ces travaux seront réalisés au cours de l'exercice 2017. DEMANDE que cette opération bénéficie d'une subvention au titre des "Amendes de Police" pour l'année 2017.

**(Unanimité "Pour")**

**17.48** CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réduire la prise en charge du fonctionnement de la salle polyvalente par le budget communal ; ARRETE, à la somme de 447,00 €, le tarif annuel qui sera appliqué à l'association GYM PLUS – Belfort, pour l'utilisation de la salle polyvalente au cours de l'année scolaire 2017/2018. AUTORISE M. le Maire à signer la convention portant sur cette mise à disposition temporaire.

**(Unanimité "Pour")**

Vu pour être affiché ce jour, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

EVETTE/SALBERT le 19 octobre 2017

Le Maire,

Bernard GUILLEMET